

DÉSIMPÉRMÉABILISER ! VÉGÉTALISER ! LES MAÎTRES-MOTS DE LA GESTION URBAINE DE DEMAIN



Végétalisation, désimpérméabilisation : des mots difficiles à prononcer, et pour certains difficiles à concevoir et pourtant c'est ce à quoi nous devons nous employer résolument, pour des raisons à la fois pragmatiques, réglementaires et écologiques. La municipalité de Coye-la-Forêt, en liaison avec le PNR (parc naturel régional) et avec l'aide du bureau d'étude « À l'air libre », spécialisé dans ces questions, a engagé une réflexion sur le traitement paysager des eaux de pluie à laquelle plusieurs associations, dont La Sylve, ont été invitées à participer.

Gérer les eaux de pluie à la parcelle, c'est le mot d'ordre qui s'impose à nous, en tant qu'individus et en tant que collectivités locales. Il faut savoir que les projections en ce qui concerne l'évolution du climat dans nos régions ne prévoient pas une raréfaction de l'eau, globalement sur l'ensemble de l'année : certes les étés seront plus chauds et plus secs, voire caniculaires, mais les autres saisons, elles, devraient être d'avantage

pluvieuses qu'actuellement avec, notamment, des épisodes de précipitations abondantes et violentes. Il faut donc anticiper : à la fois éviter les inondations et permettre aux nappes phréatiques de se recharger. Le meilleur moyen est de changer nos pratiques. Actuellement : pavés jointifs, revêtements imperméables, macadam, béton, c'est net, propre et sans bavure, pas un brin d'herbe ne peut se glisser dans ce monde minéral, l'eau de pluie ne traverse pas, elle

ruisselle, on l'évacue vers l'extérieur, dehors, plus bas... et que les autres, en aval, s'en débrouillent ! Ou bien on canalise, on envoie l'eau de pluie dans des tuyaux qui la rejettent plus loin. Mais dès lors que les intempéries sortent un peu de l'ordinaire, les installations d'évacuation saturent, les débordements provoquent des dégâts qui coûtent cher, aussi bien sur le plan psychologique pour ceux qui les subissent de façon directe que sur le plan financier pour l'ensemble de la collectivité.



Non

Oui

Préconisation : dans le bas de la rue d'Hérivaux, libérer les tilleuls emprisonnés dans le revêtement imperméable, végétaliser le trottoir du côté de la chaussée et organiser le cheminement piéton du côté des maisons. Les piétons y gagneront en sécurité et confort.

Même sans ces épisodes exceptionnels, l'eau de pluie qui ruisselle se salit en cours de route, elle se charge de tous les déchets que, volontairement ou pas, nous laissons traîner derrière nous et de toutes les impuretés qui imprègnent la voirie (poussières, hydrocarbures, produits chimiques, huiles, particules plus ou moins fines, pollutions de toutes sortes liées aux transports et à l'ensemble des activités humaines, agricoles, industrielles ou domestiques....). Tout cela contribue à faire de l'océan une poubelle gorgée de plastique, de métaux lourds et de produits chimiques. Il nous faut donc envisager, dans toute la mesure du possible, une gestion des eaux de pluie à la source, c'est-à-dire qu'elles doivent être récoltées et infiltrées là où elles tombent. C'est à la fois moins cher et plus efficace. Sachant que dans le mot infiltré, il y a filtre, et qu'effectivement l'eau se purifie en pénétrant dans le sol et en traversant les différentes couches jusqu'aux nappes souterraines.

Enfin les surfaces minérales imperméables, surtout lorsqu'elles sont de couleur sombre, accumulent la chaleur quand le soleil tape et la restituent pendant la nuit. Pour lutter contre les îlots de chaleur en ville, il faut végétaliser le maximum de surfaces possible et planter des arbres. Un mur sur lequel pousse une vigne vierge est un mur qui, même en plein sud en plein été, reste à l'ombre toute la journée.



Couvert de vigne vierge, le mur reste à l'ombre tout l'été et se pare de superbes couleurs en automne



Supprimer les jardinières surélevées et les remplacer par des massifs végétalisés au niveau du sol qui puissent accueillir l'eau de la chaussée.

Nous sommes bien placés à Coye-la-Forêt pour savoir que les arbres apportent de la fraîcheur. Les jours de grosse chaleur, ceux qui travaillent à Paris ressentent immédiatement, quand ils descendent du train, la différence de température de plusieurs degrés entre la ville d'où ils viennent et la campagne où nous sommes. Malheureusement il leur faut monter dans leur voiture brûlante puisque tous les arbres du parking ont été abattus il y a une dizaine d'années par le SICGPOV^[1], la SNCF, quelques années plus tard, achevant ce travail néfaste en supprimant les arbres sur les quais et sur le talus le long de la voie ferrée. Au contraire, aussi bien pour retenir l'eau pendant les épisodes pluvieux que pour limiter la chaleur pendant l'été, il serait important de replanter des arbres sur toute la superficie des parkings de la gare. Faut-il attendre que les catastrophes se produisent et se multiplient pour que les autorités prennent en compte les contraintes écologiques ?

Il est significatif par exemple que, depuis l'été 2020, un texte de loi du Bade-Wurtemberg en Allemagne interdit les "jardins de pierres", mettant fin à cette mode paysagère qui consiste à couvrir de cailloux plus ou moins grands et plus ou moins sombres les espaces autour des maisons et des bâtiments publics, cherchant ainsi à étouffer toute herbe folle,

fleur, arbre et buisson. Ah bien sûr, c'est plus facile à entretenir !

Il est nécessaire de modifier nos habitudes, d'inverser les tendances qui étaient celles du siècle dernier. Nous avons intérêt à le faire le plus tôt possible en anticipant l'évolution du cadre réglementaire, avec toujours à l'esprit l'inévitabilité du changement climatique, puisque nous n'avons pas pris à temps les mesures qui s'imposaient pour l'éviter ou du moins pour en atténuer les effets. Aujourd'hui la réglementation n'est pas encore trop contraignante mais il est à prévoir qu'elle sera de plus en plus stricte. Et il est vraisemblable que les traitements de désimperméabilisation coûteront de plus en plus cher au fur et à mesure qu'ils deviendront plus urgents. En outre il est actuellement possible de bénéficier de



Préconisation : rendre perméables toutes les surfaces de parking – ici quai du Chardonneret.

subventions proportionnelles aux surfaces rendues perméables. Alors prenons les devants ! (manière de parler pour des mesures qui sont très en retard par rapport à la menace climatique annoncée depuis cinquante ans).

On peut espérer que ce soit le raisonnement qu'a tenu la municipalité de Coyella-Forêt quand elle a fait appel à un bureau d'études pour réfléchir sur ces questions et fixer les priorités. Il est prévu que, dans les années à venir, le SICTEUB^[2] doit procéder à la séparation des eaux de pluie et des eaux d'égouts dans toute la partie ouest de l'agglomération (rue de l'Orée du Bois et Demeures de France) ce qui est une obligation légale depuis 2012. Afin de faire d'une pierre deux coups, il serait judicieux, chaque fois qu'il faudra défoncer la chaussée et effectuer des travaux de voirie, d'en profiter pour procéder à une perméabilisation maximale des surfaces afin que les eaux de pluie s'infiltrent partout où c'est possible et qu'on ne rabatte dans les tuyaux que ce qui est résiduel. Envoyer les eaux pluviales à la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise au lieu de les traiter à la parcelle par filtration naturelle représente un gaspillage considérable et un coût important qui se répercute dans les impôts.

Autre exemple : il serait envisageable de récupérer et stocker les eaux de pluie ruisselant des toits de tous les locaux sportifs (halle aux sports, salle de tennis couverts, salle de judo et même vestiaire de foot) pour arroser la pelouse du terrain de foot, les terrains de tennis découverts et le jardin partagé en haut de la rue d'Hérivaux. Il s'agit ainsi de préserver une ressource naturelle en limitant le plus possible le pompage dans les nappes phréatiques tout en contribuant au contraire à les recharger, et en évitant également le gaspillage de l'eau potabilisée.

Il est évident que ce changement de politique urbaine aura un impact sur les paysages (certains trouveront que les rues



Préconisation : araser les bordures de trottoir afin que l'eau puisse s'évacuer sur le côté, vers la forêt dans la noue – Ici haut de la côte de Bellevue.

sont moins propres), mais l'important, c'est qu'il sera bénéfique pour l'environnement et la biodiversité. Aussi bizarre que cela puisse paraître, araser les trottoirs pour les remplacer par des noues, c'est aller vers le progrès. Grâce à une gestion de l'eau de pluie au plus près de son point de chute, avec des solutions passives, c'est-à-dire ne dépendant pas de pompes, vannes, réservoirs, filtres mécaniques et tuyaux de toutes sortes – ces dispositifs réclamant de l'énergie et risquant à tout moment de s'encrasser, s'obstruer, tomber en panne, dysfonctionner d'une façon ou d'une autre, ce qui impose une surveillance et un entretien coûteux – les noues, larges fossés peu profonds, aux pentes douces engazonnées ou plantées de buissons, ou même d'arbres lorsque l'espace est suffisant, les noues permettent de lutter à la

fois contre les inondations et contre les sécheresses. Parfois des mesures assez simples peuvent être efficaces pour mieux retenir les eaux de pluie : par exemple enlever les bordures des trottoirs d'ores et déjà végétalisés ; remplacer les jardinières en hauteur par des espaces plantés légèrement en creux par rapport à la chaussée ; sur les trottoirs et les zones de stationnement, partout où c'est possible, remplacer les enrobés imperméables par des sols stabilisés mais poreux.

Les préconisations valables dans l'espace public sont évidemment également valables pour nos jardins privés : il est recommandé de recueillir au maximum les eaux de pluie afin de les utiliser pour les arrosages en période de sécheresse (et c'est autant d'économies réalisées sur les factures d'eau potabilisée).

Ainsi l'eau de pluie, de déchet qu'on cherche à évacuer, se transforme en ressource. Actuellement, on cite souvent Crépy-en-Valois comme exemple de gestion urbaine dans ce domaine. Si un jour on entendait dire : « Allez donc voir ce qui a été fait à Coye-la-Forêt », nous pourrions être fiers.

Par Jacqueline CHEVALLIER

[1] SICGPOV : Syndicat intercommunal de gestion des parkings d'Orry-la-Ville.

[2] SICTEUB : Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des eaux usées dans le bassin de la Thève et de l'Ysieux.